



COORDONNEES :

Courriel : info@andennenatation.be

Site : www.andennenatation.be

REGLEMENT ADULTES (àpd 18 ans)

1. COTISATION – REGLEMENT – CERTIFICAT MEDICAL

La cotisation couvre la mise à disposition du bassin de natation, des cours ainsi que de l'assurance ETHIAS.

- La cotisation doit être payée pour le dernier jour du mois de l'inscription via le compte **BE71 0010 2119 3869** avec la communication suivante : « **cotisation 2024-2025+ nom et prénom de l'adulte** ».
Celle-ci et seulement celle-ci fera office d'inscription !
- 180 € pour l'ensemble des nageurs
- Le règlement sera lu consciencieusement.
- Le certificat médical doit être rendu le plus tôt possible afin d'être assuré par la Fédération Francophone Belge de Natation auprès d'Ethias. L'assurance est nominative et les membres qui ne sont ni en ordre de cotisation ni du certificat médical ne seront pas assurés.

Si ces différents points ne sont pas respectés, nous serons au regret de vous désaffilier et de vous interdire l'accès à la piscine !

2. PRESENCES

La prise en charge par le club commence à l'entrée des vestiaires dès 19h50 et se termine à la sortie de ceux-ci vers 21h15.

Les membres du club ne pourront être tenus responsables d'aucun incident éventuel survenant avant et après ces heures !

3. DROIT A L'IMAGE

Par accord de ce règlement, les adultes **autorisent la diffusion** de photos et/ou vidéos sur tout support lors de certains événements (Saint-Nicolas, Compétitions...).



4. RESPECT DES INSTALLATIONS ET DES CONSIGNES INHERENTES

Pour se mettre en tenue de natation :

- **les nageurs** n'ont accès qu'aux **vestiaires individuels**, sauf autorisation particulière délivrée par le club.

Les nageurs emportent leurs effets au bord du bassin et en aucun cas, ils ne peuvent les mettre dans les casiers. Le club ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol !

Le passage à la douche et au pédiluve est **obligatoire** avant et après l'entraînement !

Au bord du bassin, il est strictement **interdit** de courir !

! Le port du bonnet est vivement **conseillé** !



Toutes les règles élémentaires imposées habituellement en piscine ainsi que le règlement de la Régie sportive de l'Andenne Arena (affiché au valves du complexe sportif) sont d'application au sein du club !

En cas de **détérioration**, volontaire ou involontaire, l'auteur du méfait devra assurer la réparation intégrale des dommages.

Après lecture, le sportif reconnaît avoir pris connaissance du Décret de la Communauté française du 20/10/2011 relatif à la lutte contre le dopage (voir notre site dans la rubrique « info pratique »).

5. REMARQUES IMPORTANTES

L'adulte **respecte** le monde dans ses paroles et dans ses gestes. Les grossièretés et insultes sont **inadmissibles**. Celui-ci s'adresse aux moniteurs avec **respect** et courtoisie et accepte poliment ses remarques.

Le non-respect du règlement, toute indiscipline, tout manque de civisme, un comportement qui mettrait les autres nageurs en danger, la perturbation des cours peut entraîner une sanction qui peut aller de la simple réprimande à l'exclusion définitive du club de natation.

Seuls les membres de l'équipe sportive sont responsables de la discipline et garants du règlement. Aucune autre intervention n'est acceptée dans la gestion de la discipline au sein des infrastructures, mais un contact constructif avec les moniteurs est toujours le bienvenu !

Le paiement de la cotisation implique l'adhésion au présent règlement.

Tous les documents se trouvent sur le site www.andennenatation.be et sur la page Facebook « Andenne Natation ». Nous vous invitons à les consulter régulièrement pour vous tenir au courant des différentes informations.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année sportive au sein de notre Club et espérons que tout se déroulera dans la bonne humeur pour le plus grand profit de Tous.



TOUTE L'ÉQUIPE